

Délibération 2025_D036_MA (compétence à la carte)

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine (non votant), GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIPAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER (non votant)

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués

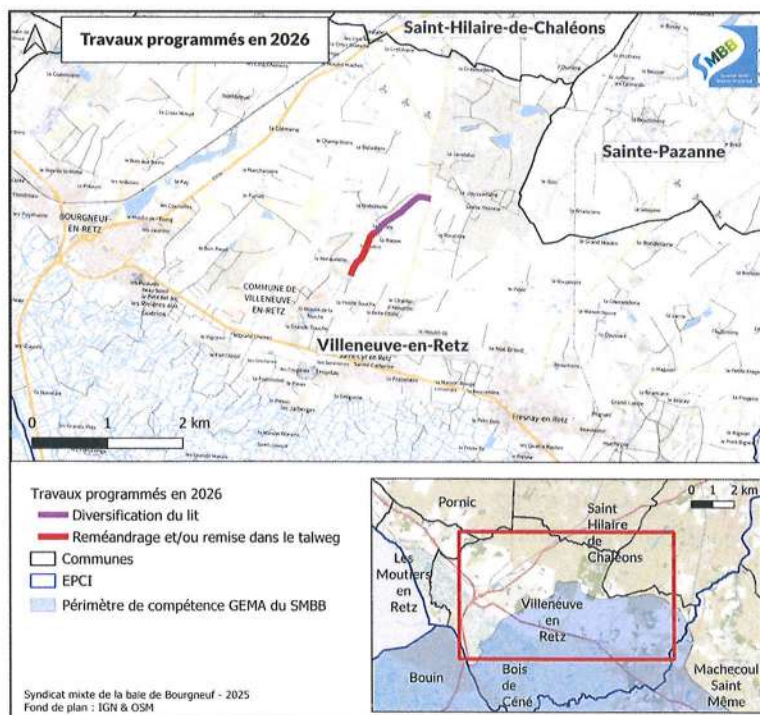
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants Compétence GEMA
24	16	8	3	17

OBJET :

MILIEUX AQUATIQUES – Etude préalable aux travaux de restauration morphologique prévus pour 2026

Le Président expose :

Pour l'année 2026, il est envisagé un reméandrage sur le ruisseau des vallées sur la commune de Villeneuve-en-Retz sur 600 ml. Ces travaux de reméandrage nécessitent une étude préalable afin de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques hydromorphologiques et écologiques du site ainsi que les usages (chasse). Ce réaménagement doit lui permettre de se reconnecter à son espace de fonctionnalité (habitats humides, annexes hydrauliques, nappe d'accompagnement) et d'améliorer la qualité physico-chimique et biologique du site.



Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

Etude préalable aux travaux de restauration morphologique							
DEPENSES			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet		Financements	Montant subventionnable	Forme de l'aide	Taux de l'aide	Montant de la contribution attendue
étude	9 600 €	HT	Agence de l'eau Loire-Bretagne	9 600.0 €	Subvention	50%	4 800.00 €
			Région des pays de la Loire	9 600.0 €	Subvention	30%	2 880.00 €
Total des dépenses HT	9 600.00 €						
TOTAL DES DEPENSES TTC	11 520.00 €		Total des ressources externes				
			FCTVA prévisionnel (N+1)				
			part résiduelle prévisionnelle à la charge des EPCI-fp concernés :				
			Pornic Agglo Pays de Retz				
			TOTAL DES RECETTES				

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués concernés par la mission à la carte :

- Valide le plan de financement présenté,
- Autorise le Président à demander les subventions et transmettre les documents nécessaires à l'octroi de celles-ci,
- Autorise le Président à réaliser la consultation et engager cette étude préalable ;
- Donne au Président toutes délégations et autorisations nécessaires relatives à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
 Pour copie conforme
 Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 52 rue du Port
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 22 octobre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération 2025_D037_EVE (compétence à la carte)**

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude (non votant), CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine (non votant), GILLET Patrick (suppléant – non votant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent (non votant), RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant – non votant), ROUSSEAU Sébastien

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude (non votant), CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER (non votant)

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants Compétence EVE
24	16	8	3	13

OBJET :

ESPECES VEGETALES ENVAHISSANTES - Stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes végétales - Engagement dans la charte du réseau espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire

Le Président expose :

La stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) végétales proposée est établie :

- Selon la méthodologie du Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN),
- Sur le périmètre de compétence à la carte du SMBB (Sud Retz Atlantique, Vie et Boulogne, Challans Gois, Océan Marais de Monts et Pays de Saint Gilles agglomération),
- Pour les invasives végétales terrestres et aquatiques présentes et les émergentes,
- Sur la période de mise en œuvre du Contrat territorial EAU puis de l'accord de territoire (2025 à 2028).

Elle a été discutée au sein des instances des membres concernés, et permet de disposer de financement du Conseil départemental de la Vendée (pour la partie intervention/travaux).

Les deux principes retenus sont de :

- proposer des solutions au cas par cas et de ne pas lutter de façon systématique. L'objectif ne peut pas être l'éradication (impossible) mais la préservation des usages, la biodiversité...
- travailler sur la restauration du milieu car les invasives sont un symptôme d'un milieu dégradé.

Le programme d'actions proposé de 2025 à 2028 s'organise autour de 3 axes :

- Axe 1 : Connaissance (formation, communication/sensibilisation).
- Axe 2 : Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces invasives / gestion des émergentes.
- Axe 3 : Gestion des invasives végétales non émergentes (régulation sur les sites à enjeu, actions de restauration).

La stratégie ainsi qu'une synthèse sont jointes en annexe.

Formaliser l'adhésion du SMBB au réseau des espèces exotiques envahissantes (cf document en annexe)

Avec la validation de cette stratégie, il est proposé que le SMBB signe la charte du réseau EEE des Pays de la Loire, ainsi il s'engage à :

- Partager les expériences
- Signaler les émergentes identifiées
- Avoir une action de gestion par objectif
- Favoriser les actions de restauration
- Sensibiliser

En échange, le SMBB bénéficie d'un accompagnement du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) et est invité aux journées thématiques.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués concernés par la mission à la carte :

- Approuve la stratégie de gestion des espèces exotiques envahissantes végétales ;
- Approuve la signature de la charte du réseau espèces exotiques envahissantes des Pays de la Loire ;
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental de la Vendée de 2026 à 2028 ;
- Donne au Président toutes délégations et autorisations nécessaires relatives à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com



SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 22 octobre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF****Délibération 2025_D038_RH**

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	8	3	19

OBJET :**RESSOURCES HUMAINES – Création de 2 postes saisonniers pour la lutte contre le « Baccharis »**

Le Président expose :

Pour mettre en œuvre la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, le Président propose que le volet « Baccharis » soit décliné dès cette fin d'année 2025 avec le repérage des secteurs à enjeux et les travaux d'arrachage. Il informe que la subvention 2025 accordée par le département de la Vendée n'est pas totalement consommée et pourra être utilisée pour financer à 50% ces travaux d'arrachage.

Aussi, il est proposé d'ouvrir deux postes saisonniers selon des conditions suivantes :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement saisonnier d'activité
- Durée de 2 mois entre novembre 2025 et février 2026 (2 agents pendant 2 mois max)
- Temps de travail : à temps plein
- Catégorie d'emploi : C au grade d'adjoint technique territorial

Le Comité syndical,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 2° : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à... 2° un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois. Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de ...douze mois consécutifs s'il est conclu au titre du 2° » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des délégués présents de :

- Créer deux postes saisonniers pour la mission de lutte contre le Baccharis comme présenté ;
- Donner pouvoir au Président pour signer les contrats de travail à durée déterminée et tout document relatif à cette décision ;
- Donner au Président toutes délégations et autorisations nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON



SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Date de convocation : 22 octobre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DE LA BAIE DE BOURGNEUF**

Délibération 2025_D039_RH

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

A donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : CARRARA Patricia, CHARRIER Miguel, GABORIT Fabien, GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués

En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	8	3	19

OBJET :**RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste non permanent : contrat de projet Espèces invasives**

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-24, L332-25 et L332-26 ;

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents, décide :

- ⇒ la création d'un emploi non permanent de Technicien espèces invasives, en contrat de projet relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales, validée ce jour par le comité syndical par délibération 2025_D037_EVE. Il sera occupé par un agent contractuel recruté via un contrat de projet pour une durée de 12 mois minimum, à compter si possible du 1^{er} janvier 2026.

Le contrat pourra être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Il prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'un niveau scolaire minimum BAC+2 avec un diplôme et/ou une expérience dans le domaine de l'environnement.

La rémunération de l'agent sera calculée en référence à l'indice majoré entre un minimum de 373 à un maximum de 508 (+ le cas échéant un régime indemnitaire).

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

- ⇒ Prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget, chapitre 012.
- ⇒ Donner pouvoir au Président pour signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf

52 rue du Port

85230 BEAUVOIR-SUR-MER

Tél : 02 51 39 55 62

contact@baie-bourgneuf.com

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON



Délibération 2025_D040_RH

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	8	3	19

<u>OBJET :</u>	RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste contractuel de chargé de communication
-----------------------	---

Le Président expose :

Au vu des évolutions statutaires récentes du SMBB et de ses nouvelles missions, il est proposé que le SMBB se dote d'une stratégie de communication et développe des outils de communication pour communiquer/sensibiliser sur les enjeux du territoire (eau et biodiversité) auprès des élus, des professionnels des usagers, du grand public, des scolaires ... et valoriser ses actions.

Pour cela le Président propose de recruter un chargé de communication pour travailler notamment sur les axes suivants :

- Définir la stratégie de communication du syndicat et mettre en place le cadre (refonte du site Internet, outils de communication auprès des élus...) ;
- Réaliser les outils de communication prévus dans la stratégie des espèces invasives ;
- Déployer des outils valorisant les travaux réalisés sur les milieux aquatiques, sensibilisant sur les enjeux eau et biodiversité du territoire et déclinés dans le SAGE et les documents d'objectifs Natura 2000.

Aussi, il est proposé d'ouvrir un poste contractuel (non permanent) selon des conditions suivantes :

- Contrat de droit public en lien avec un accroissement temporaire d'activité
- Durée d'un an
- Temps de travail : à temps plein
- Catégorie d'emploi : B au grade de technicien territorial

Le Comité syndical,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23° : « les collectivités et établissements ... peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à 1° un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois... Le contrat peut être renouvelé dans la limite de sa durée maximale au cours d'une période de dix-huit mois consécutifs s'il est conclu au titre du 1°... » ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des délégués présents de :

- Créer un poste lié à un accroissement temporaire d'activité de chargé de communication tel que présenté ;
- Donner pouvoir au Président pour signer le contrat de travail à durée déterminée et tout document relatif à cette décision ;
- Donner au Président toutes délégations et autorisations nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,

Pour copie conforme

Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Bourgneuf,
Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
52 rue du Port
85230 BEAUVOIR-SUR-MER
Tél : 02 51 39 55 62
contact@baie-bourgneuf.com

Délibération 2025_D041_RH

En l'an deux-mille vingt-cinq, le mardi 28 octobre à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf s'est réuni en séance au 52 rue du Port à Beauvoir-sur-Mer sous la présidence de Monsieur BILLON Jean-Yves sur convocation datée du 22 octobre 2025.

Etaient présents : BATARD Yves, BILLON Jean-Yves, BUTON Didier, CAUDAL Claude, CHIFFOLEAU Stéphane, COESLIER Catherine, GILLET Patrick (suppléant), GODEFROY Rosiane, MENUET Jean-Luc, PARAIS Philippe, PEROYS Bernard, PIPAUD Vincent, PIRAUD Laurent, RETUREAU Pascal (suppléant), ROCHER Hubert (suppléant), ROUSSEAU Sébastien,

Ayant donné pouvoir : CARRARA Patricia à CAUDAL Claude, CHARRIER Miguel à GODEFROY Rosiane, GABORIT Fabien à Catherine COESLIER

Etaient excusés (titulaires) : GISBERT Thomas, GRALL Yoann, HUGUES Claire, PETRARU Cyril, SIGWALT Richard

Etaient absents (titulaires) : BRIAND Pascale, DENIS Pascal, GRONDIN Raoul

Elue secrétaire de séance : COESLIER Catherine

Nombre de délégués				
En exercice	Présents (titulaires et suppléants)	Excusés/absents (titulaires)	Ayant donné pouvoir	Votants
24	16	8	3	19

<u>OBJET :</u>	RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs
-----------------------	--

Le Comité syndical,

Vu la délibération n°2024_D0047_RH du 05 novembre 2024 portant sur le tableau des effectifs et des postes pourvus ;

Vu la délibération n°2025_D039_RH de ce jour portant création d'un emploi non permanent de technicien Espèces invasives ;

Vu la délibération n°2025_D040_RH de ce jour portant création d'un emploi permanent de chargé de communication ;

Vu les arrêtés de nomination et les contrats de travail signés durant l'année 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des délégués présents,

- Décide mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs comme suit ;

Grade d'emplois	Catégorie d'emplois	Emploi créé à temps complet			Effectifs pourvus au 20/10/2025		
		Titulaire	CDI droit public	Non permanent	Titulaire	CDI droit public	Non permanent
<u>Filière administrative</u>							
Attaché hors classe	A		1			1	
Rédacteur	B	1					
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1			1		
Adjoint administratif	C	1			1		
<u>Filière technique</u>							
Ingénieur	A	1	2		1	2	
Ingénieur Resp. pôle EAU - SAGE	A			1 contrat projet			
Technicien Biodiversité	B			1 contrat projet			1 contrat projet
Technicien Eaux littorales	B			1 contrat projet			1 contrat projet
Technicien Géomaticien	B			1 contrat projet			1 contrat projet
Tech. Gestion quantitative	B			1 contrat projet			1 contrat projet
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1			1 GEMA		
Technicien territorial	B	1			1 CDD GEMA		
Technicien GEMA	B			1 contrat projet			1 contrat projet
Technicien Espèces invasives	B			1 contrat projet			
Tech. Agroenvironnement	B			1 contrat projet			1 contrat projet
Chargé de communication	B			1 CDD			
Agent de maîtrise	C	1			1 Eclusier		
Adjoint tech. principal 2 ^{ème} classe	C	1					
Adjoint technique	C	2			2		
Adjoint techn. Agent entretien	C			1 CDD (10h/sem)			1 CDD
TOTAL		10	3	10	8	3	7
		23			18		

- Précise que les crédits nécessaires, à la rémunération et aux charges des agents dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.
- Autorise le Président à signer toutes délégations et autorisations utiles à ce sujet

Fait et délibéré le jour, le mois, l'an ci-dessus,
 Pour copie conforme
 Au registre sont les signatures

Le Président du Syndicat Mixte
 de la Baie de Bourgneuf,
 Monsieur Jean-Yves BILLON

Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
 52 rue du Port
 85230 BEAUVOIR-SUR-MER
 Tél : 02 51 39 55 62
 contact@baie-bourgneuf.com

